

# *Présentation brève et synthétique*

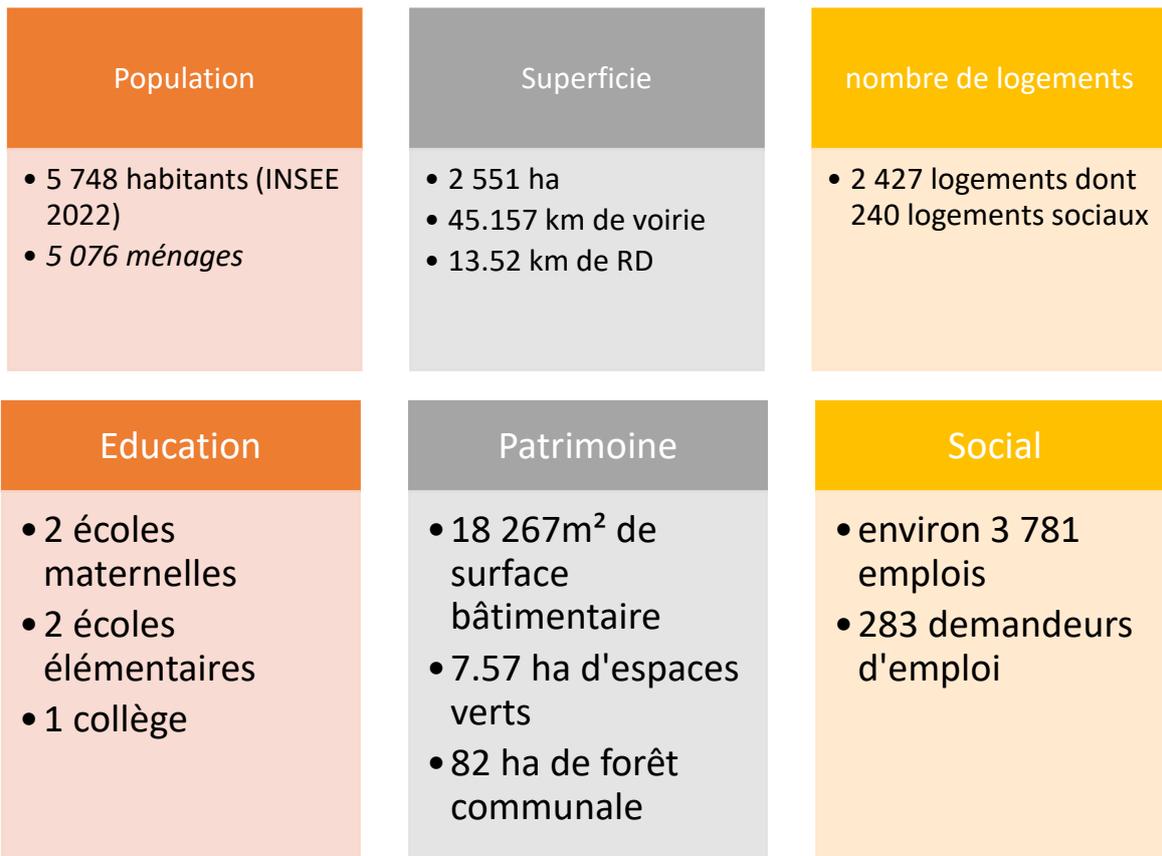
## *Budget 2023*



*L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Le BP retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

## Les chiffres clés de Valdahon



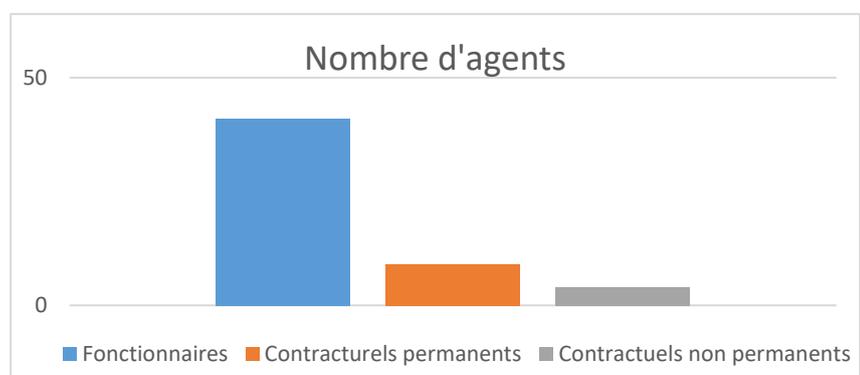
### Effectifs de la Commune

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

54 agents

50.912 Équivalents temps plein (ETP)

Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement : 47.9 %



*Les grandes lignes du budget primitif 2023 ont été définies lors du rapport d'orientations budgétaires qui a été présenté en conseil municipal le 16 mars 2023.*

*Le début de l'année 2023 est marqué par la forte hausse de l'inflation (env. + 7%) et la tension en matière énergétique (+ 63,6 %). Les budgets locaux sont de plus en plus sensibles aux cycles économiques. Une tendance au désendettement, due aux incertitudes budgétaires et économiques, semble se profiler. Les conditions de crédit vont devenir moins attractives. Le taux de chômage en France s'élève à 7.2 %, il devrait rester stable pour 2023.*

*Dans ce contexte, les objectifs du budget de la commune se traduisent par la volonté d'accentuer la maîtrise des dépenses de fonctionnement, par une stabilité de la fiscalité, avec un programme d'investissement toujours soutenu.*

## **Vue d'ensemble du Budget 2023**

Le vote d'un budget communal répond à quelques principes :

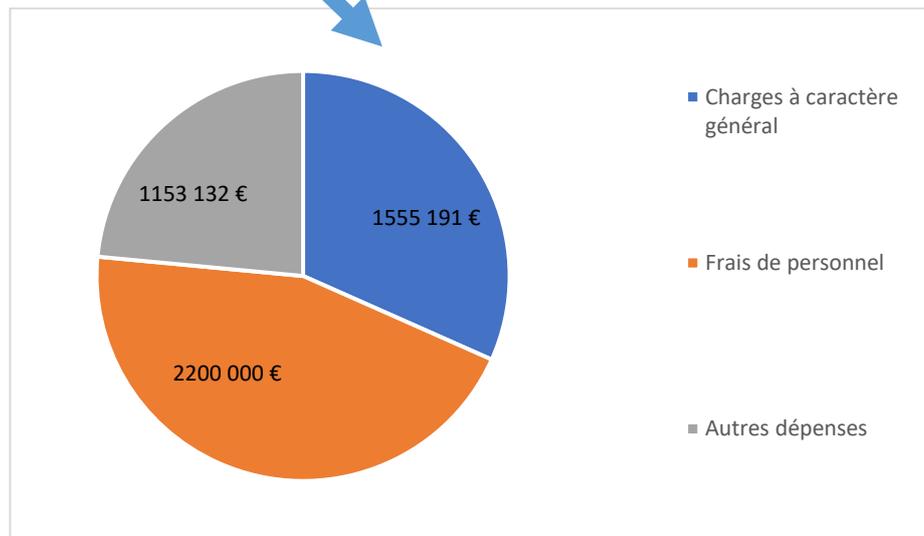
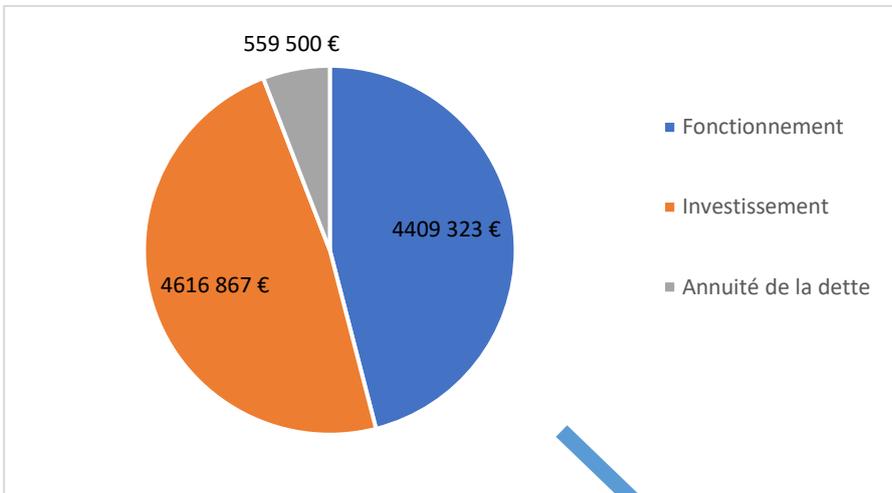
- 1- Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Pour la Ville de Valdahon, le budget a été voté le 6 avril 2023.
- 2- La Ville de Valdahon dispose de 5 budgets :
  - Le budget principal
  - Le budget annexe Forêt
  - Le budget annexe vie neuve 3 les Chênes
  - Le budget annexe Vie neuve habitat 2006
  - Le budget annexe Vallons Saint Michel
  - Le budget annexe les Coteaux de Bellevue
- 3- Chaque budget est obligatoirement équilibré en fonctionnement et en investissement. Il respecte également les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité.
- 4- Chaque budget couvre obligatoirement le remboursement du capital de la dette par des ressources propres suffisantes à son fonctionnement (épargne ou autofinancement).
- 5- Contrairement à l'État, la Ville, en tant que collectivité territoriale, ne peut emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement au financement de ses dépenses d'investissement.

## Présentation consolidée des budgets (réels)

	fonctionnement réel		investissement réel	
	dépense	recette	dépense	recette
Budget principal	4 908 323 €	5 572 959 €	5 206 367,00 €	2 959 932,00 €
Budget forêt	9 370,00 €	19 005,00 €	1 500,00 €	- €
Budget VN3 Les chenes	9 126,00 €	41 505,00 €	- €	- €
Budget VNHAB 06 extension	56 462,00 €	74 159,00 €	- €	- €
Budget les vallons St Michel	487 640,00 €	84 410,00 €	- €	- €
Budget Les côteaux de Bellevue	54 625,00 €	599 430,00 €	62 500,00 €	- €
<b>TOTAL Consolidé</b>	<b>5 525 546 €</b>	<b>6 391 468 €</b>	<b>5 270 367,00 €</b>	<b>2 959 932,00 €</b>

## Focus sur le budget principal

Le budget principal de la ville de Valdahon pour 2023 s'élève à 10 114 690 € (dépenses réelles).  
Il est constitué d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

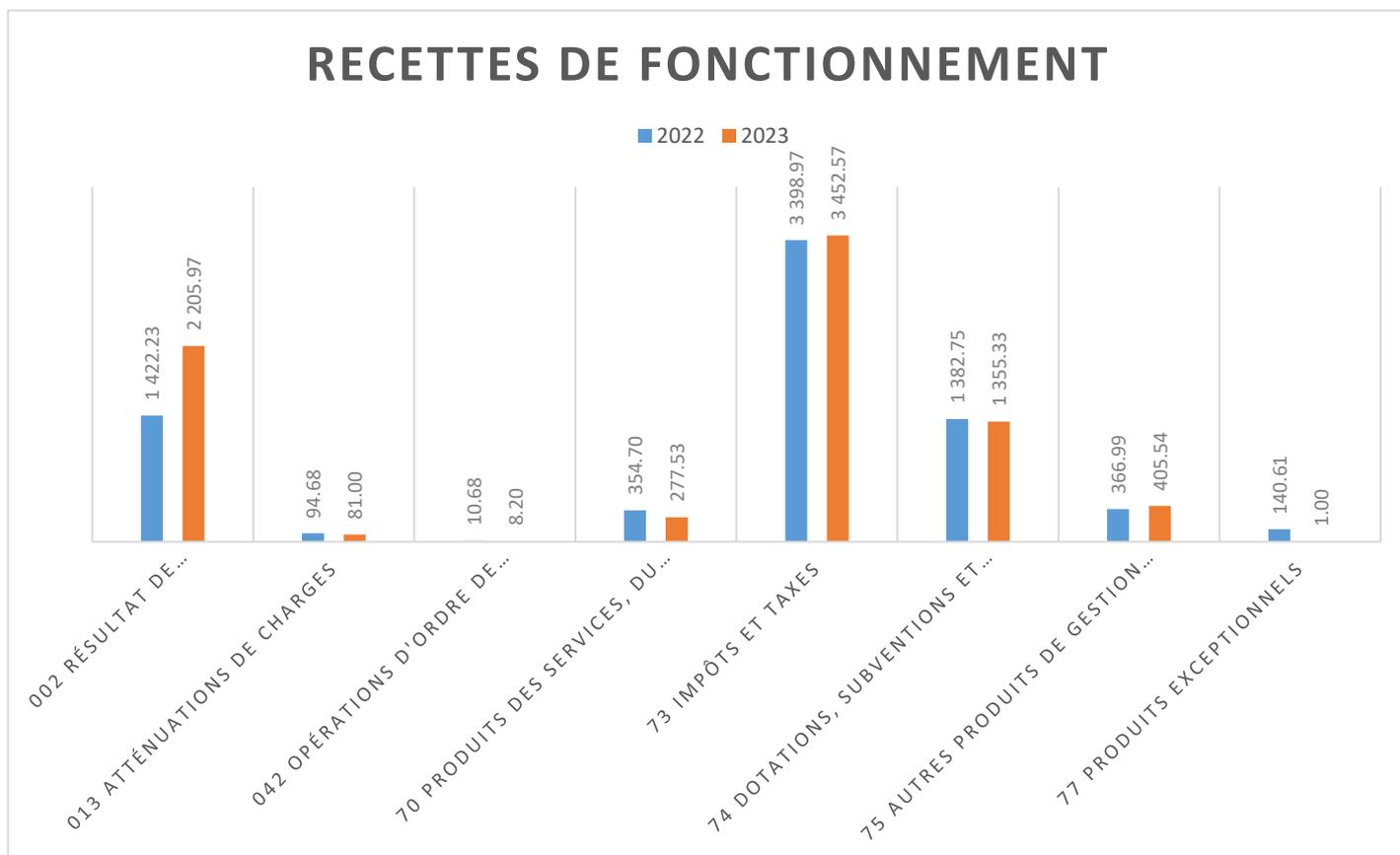
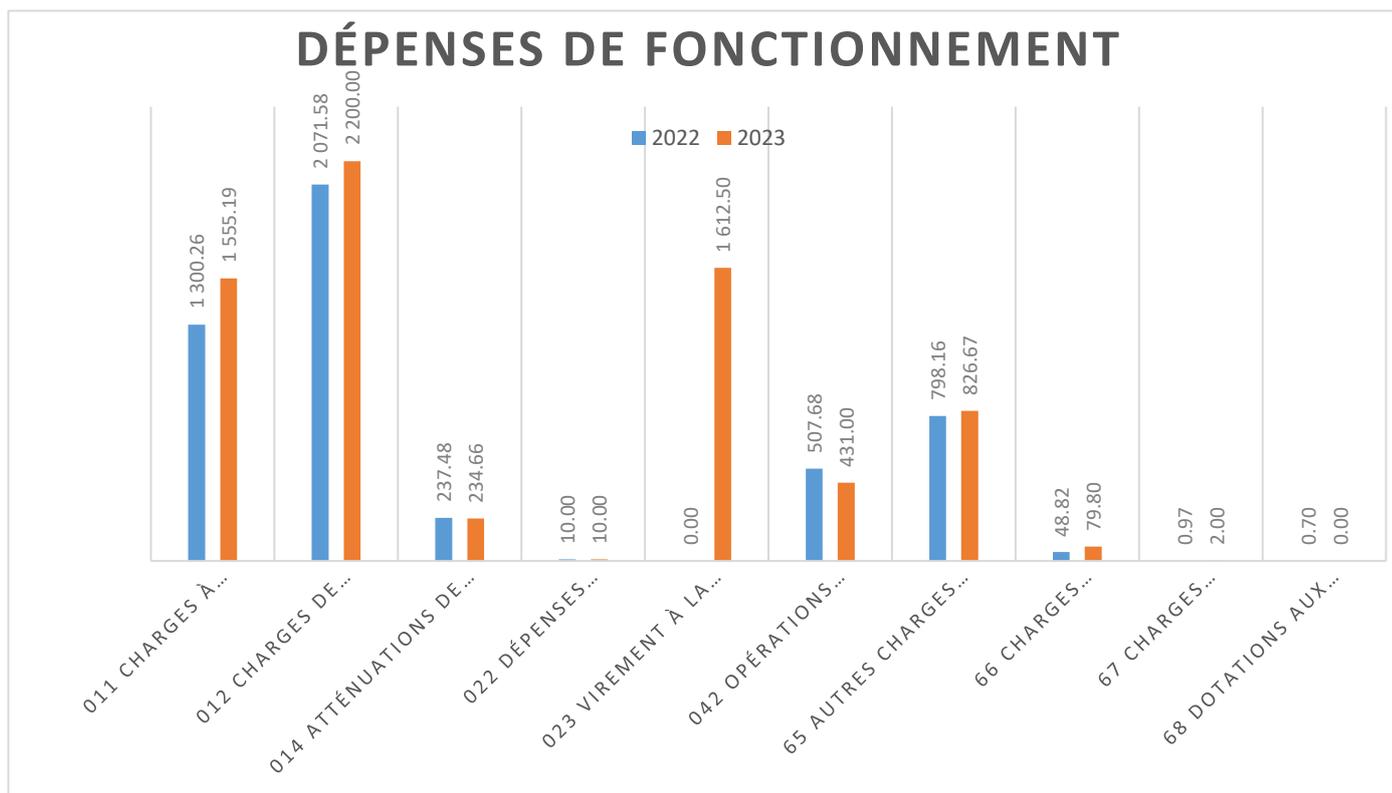


*La section de fonctionnement correspond aux dépenses et recettes courantes de la ville de Valdahon. En dépenses, il s'agit des frais de personnel, des subventions versées, des dépenses d'énergie et de fluides, des prestations de services, etc.*

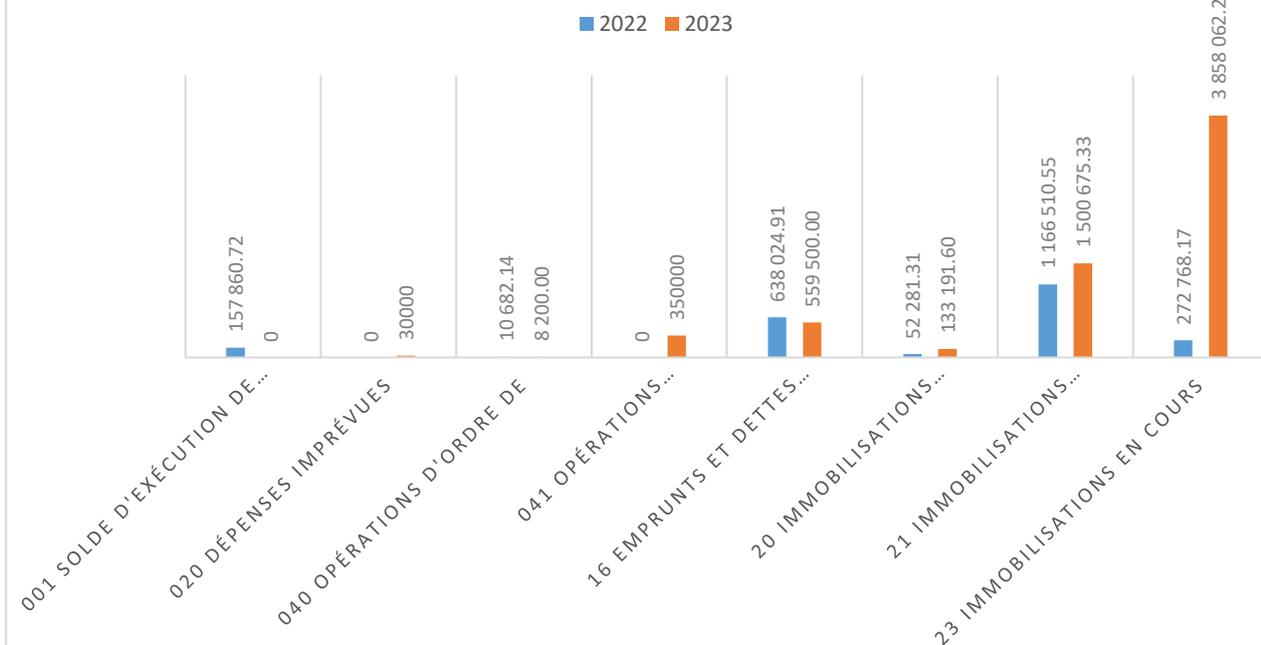
*La section d'investissement regroupe les dépenses ayant vocation à accroître ou améliorer le patrimoine de la collectivité, notamment les opérations de constructions de nouveaux équipements et les programmes de conservation du patrimoine existant.*

*L'annuité de la dette correspond à la charge de la dette comprenant les intérêts et le remboursement du capital des emprunts pour l'année en cours.*

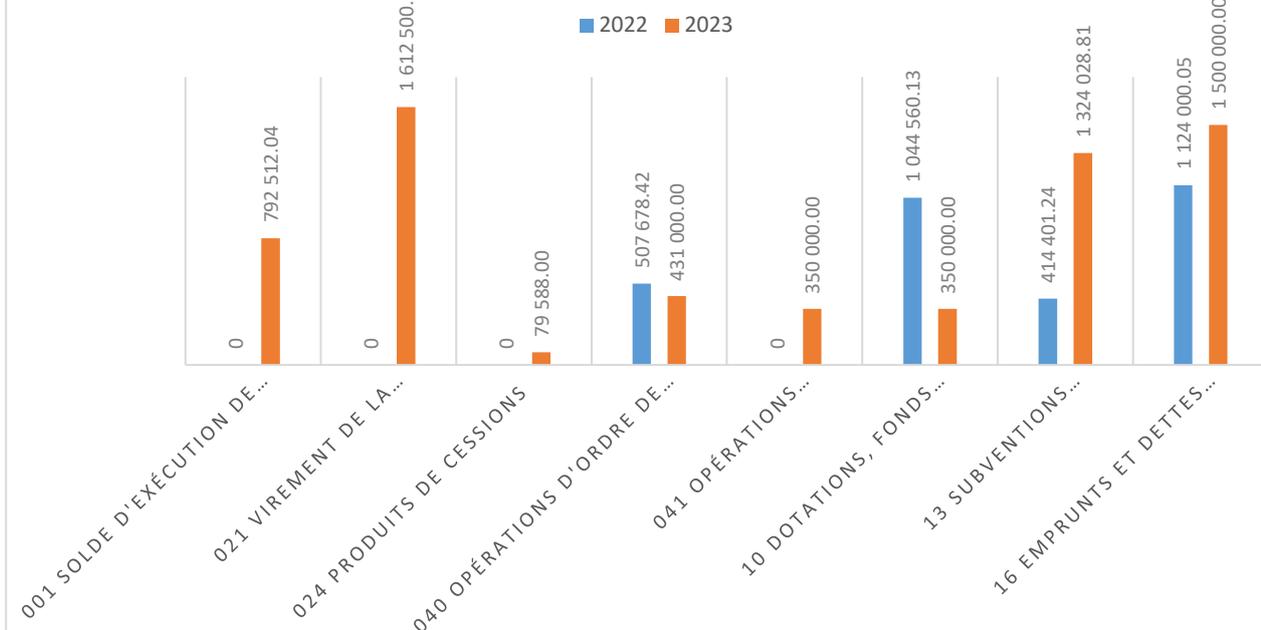
## Focus sur le budget principal par fonction



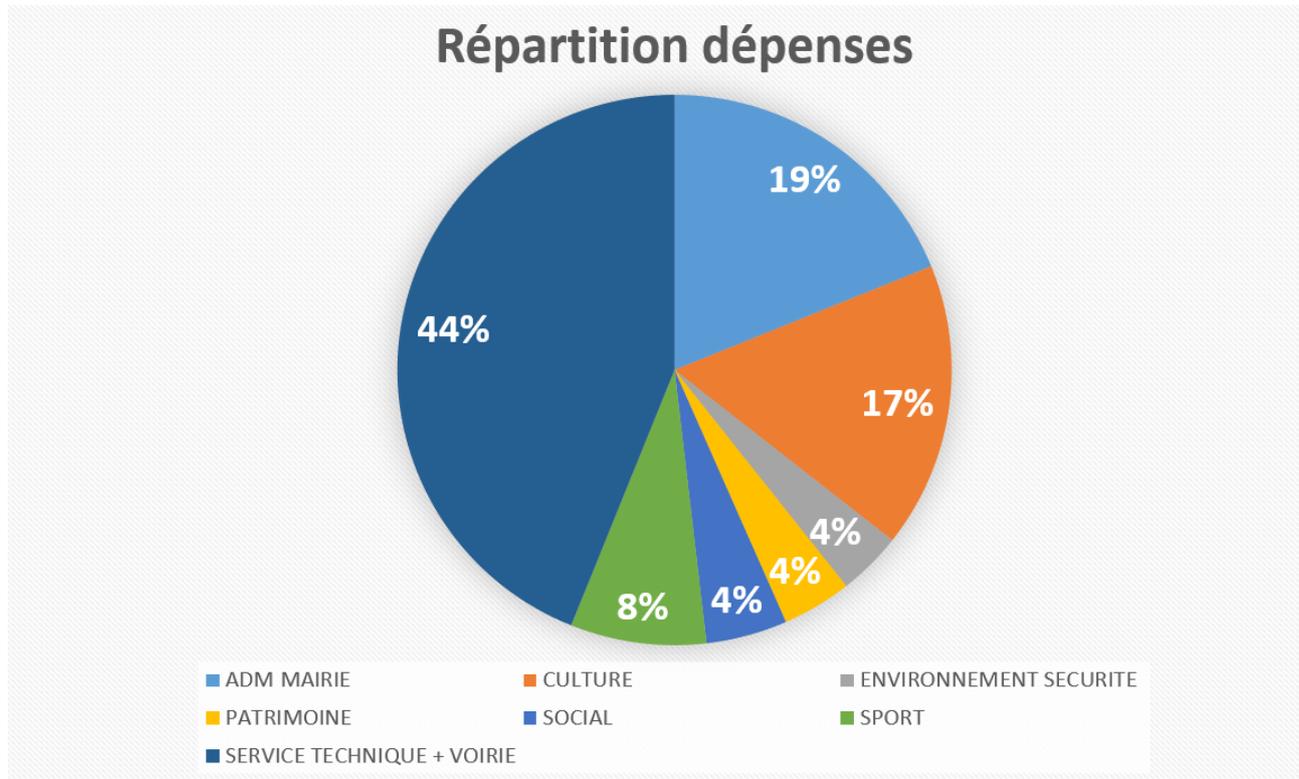
## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



## RECETTES D'INVESTISSEMENT



## Comment sont réparties les dépenses inscrites au budget ?



# Petites Villes de Demain - AP/CP pour l'aménagement du Centre Bourg

## REPARTITION DES DEPENSES ET RECETTES PRÉVISIONNELLES

Identification	Budget	Numéro d'opération budgétaire	Libellé	Autorisation de Programme (AP) en TTC	Crédits de paiement (CP) en TTC		
					2023	2024	2025
AP n°1	Principal	21071	Petites Villes de demain – plan de circulation	3 865 380 €	1 842 180 €	1 393 200 €	630 000 €



- Subvention Etat : 898 800 €
- Subventions autres (Europe, Région BFC, Département du Doubs, SYDED, Agence de l'eau, etc...) : le détail sera communiqué lors d'un tout prochain Conseil Municipal, sur la base des coûts du projet définitif
- FCTVA : 634 000 €
- Emprunt : 1 500 000 € (déduction faite de subventions autres)
- Autofinancement : 832 580 €

## Focus sur l'endettement

Dettes au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 4 067 825.29 €  
Dettes par habitant : 696.43 €  
2 emprunts prévus en 2023 : 1 500 000 €

## Focus sur la fiscalité

*La contribution fiscale de chaque ménage à la ville de Valdahon est égale à la valeur locative du logement fixée par l'État, multipliée par le taux voté par le conseil municipal.*

La valeur locative du logement est actualisée chaque année par la loi de finances.

Le projet de budget primitif 2023 est bâti sur la stabilité des taux de fiscalité.

### Taux d'imposition de la ville de Valdahon pour 2023

	taux 2023
Taxe d'habitation	17,50 %
Taxe foncière (bâti)	32,93 %
Taxe foncière (non bâti)	18,48%

*Pas d'évolution des taxes communales.*

## Focus sur les budgets annexes

### Budget Forêt :

Pas de projet prévu en particulier.

### Budget Lotissement Vie Neuve 3 les Chênes

Un projet de parking communal pour le quartier santé est envisagé (120 K€ TTC).  
Budget définitaire de 39 K €, stock 49 K €. Equilibrage prévu à partir du BP.

### Budget Lotissement Vie Neuve Habitat 2006 Extension

Vente de la dernière parcelle en janvier 2023 (88 984 € TTC).  
Dissolution du BA à prévoir en 2023.

### Budget Lotissement Les Vallons Saint Michel

Finalisation de commercialisation de la tranche 2.

Un marché de maîtrise d'œuvre de finition de voirie prévu pour un montant de 413 756,80 € HT (+ 7% avenant potentiel)

- Tranche ferme en cours de finition : 359 777,10 € HT
- Tranche conditionnelle conditionnée à acquisition foncière : 73 304,70 € HT.

### Budget Lotissement Les Coteaux de Bellevue

Capital restant dû au 01/01/2023 : 812 500 € classée A1

Taux fixes : 1,2 %

Annuité 2023 : 72 250 €

Durée résiduelle jusqu'en 2035

Opération 4 parcelles (secteur Malpommiers) à vendre à régulariser en amont sur le plan foncier et comptable (maximum 500 K €, - 40 K€ de viabilisation).

Vente parcelle EHPAD de 1,10 ha en cours : montant 441 120 € HT.